

45



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le mercredi 2 mai 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mercredi 2 mai 2007

10 h

Prière.

L'hon. C. Robichaud, ministre des Services familiaux et communautaires, dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de collectivités qui dépendent de la forêt, préconisant le maintien du bureau de Saint-Laurent du ministère des Ressources naturelles. (Pétition 29.)

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter et à indexer les taux d'aide sociale, à accroître le salaire minimum et à presser le gouvernement fédéral d'apporter de véritables améliorations au régime d'assurance-emploi. (Pétition 30.)

M<sup>me</sup> Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston, qui exhortent le ministre de la Santé à affecter un ou une pédopsychiatre à temps plein pour voir aux besoins des enfants dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. (Pétition 31.)

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Document de travail sur la révision du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels : 2007 : Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels*.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les deuxième et troisième lectures du projet de loi d'intérêt privé 47, reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 44, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

47, *Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que le projet de loi d'intérêt privé 47 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

47, *Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires.*

Après un certain laps de temps, M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Murphy a cédé la parole pendant le débat sur le projet de loi 44 la veille. Le président de la Chambre statue que le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 44 a été interrompu à la levée de la séance la veille et que, en conséquence, l'hon. M. Murphy a conservé la parole dans ce débat.

Après un certain laps de temps, M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Murphy, dans son intervention, ne s'en tient pas au principe du projet de loi.

Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé et indique que le débat devrait rester dans le sujet ou au moins y avoir rapport. Le président signale que le précieux temps de l'Assemblée est perdu dans le débat à l'étape de la deuxième lecture, les parlementaires s'écartant fréquemment du principe du projet de loi en discussion. Il déclare son intention d'appliquer le Règlement de la Chambre plus strictement, surtout en ce qui a trait à la pertinence dans les débats.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. D. Landry.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau prend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait

rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de  
motion 43, 48 et 49  
réponses aux pétitions 16, 17 et 18

(1<sup>er</sup> mai 2007) ;  
(1<sup>er</sup> mai 2007).